



### POINT GLOBAL « COVID »

**FO INSISTE** sur la nécessité de placer les personnels des préfectures, des sous-préfectures et SGCD en « PERSONNELS PRIORITAIRES A LA VACCINATION », compte tenu que le ministère maintient « coûte que coûte » le niveau d'activité de l'administration territoriale de l'Etat.

**FO ALERTE** sur le mode de remontée des informations des personnels pouvant être vaccinés en priorité, compte tenu de leurs pathologies (personnels de plus de 55 ans avec comorbidité). Pour récolter ces informations, l'utilisation de boîte mail fonctionnelle de type médecine de prévention doit être uniquement gérée par la médecine du travail et non par tout autre service : obligation du respect du secret médical.

**FO CONSTATE** une forte remontée des cas Covid (+ 14 % en 1 semaine) et une extrêmement faible réactivité face à l'émergence de « clusters » de la part de certains préfets et sous-préfets qui ne savent pas mettre en protection leur personnel, pour maintenir l'activité des services impactés.

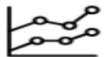


### POINT « TELETRAVAIL »

**FO RÉAGIT** à la mise en œuvre du télétravail et **DÉNONCE** l'absence de réflexion sur l'organisation du travail dans les services face à la multiplication des circulaires et instructions .

**FO CONDAMNE** les dérives des chefs de service avec objectifs supplémentaires donnés aux télétravailleurs, en favorisant le non respect du droit à la déconnexion et une hausse des amplitudes horaires de travail.

**FO SIGNALE** la remontée peu fiable de statistiques « Télétravail » par les préfets avec des pratiques de mise en télétravail forcée des personnels lors de visites officielles et la conséquence de discrédit porté sur le télétravail avec de tels agissements.



### ENQUÊTE

### POINT « RETOUR D'EXPÉRIENCE COVID : Focus préfectures / sous-préfectures / SGAR » (enquête agents) » (14 000 réponses sur 50 000 agents contactés)

**FO RELEVÉ** la sur-représentation des cadres (A—>A+++ ) dans l'enquête (32 %) qui doit fausser les résultats et **INDIQUE** qu'une analyse plus poussée des réponses apportées aux questions posées aux agents serait nécessaire.

**FO REGRETTE** le délai de présentation de ce RETEX 8 mois après le 1er confinement, alors qu'il aurait pu servir de référentiel pour la suite de la crise sanitaire.

### POINT « IMMOBILIER »

**FO CONSTATE** un effort financier continue de la programmation immobilière des préfectures et sous-préfectures, mais **MET EN GARDE** sur le cumul d'opérations (y compris du Plan de relance) sur certains départements qui va mettre en surcharge d'activités les services des SGCD déjà mobilisés par leur propre aménagement et celui de DDI.

**FO DEMANDE** pour chaque département, le ratio Effectifs Immobilier SGCD / Coût total des opérations immobilières en charge et la participation active des CHSCT locaux sur l'évaluation des projets immobiliers sous l'aspect sécurité et santé au travail.



### POINT « INFORMATISATION et AMBIANCE DU SERVICE SOCIAL EN 2021 (IRISS 2) »

**FO RÉITÈRE SA DEMANDE** depuis octobre 2020 le numéro d'enregistrement CNIL et la communication du rapport d'évaluation du RGPD du ministère, car il doit y être prévu une information préalable des usagers du service social, sur les conditions de sécurité informatiques de IRISS 2.

**FO S'ÉTONNE** du retour neutre d'« ambiance » du réseau du service social par l'administration, alors que sur le terrain, **FO RELÈVE** une souffrance exacerbée des assistants sociaux par une forte activité due à la mise en place des SGCD.

### FO PREF-SMI ALERTE « PERSONNEL EN RUPTURE »

**FO ALERTE À NOUVEAU** sur la souffrance exprimée par les agents des préfectures et services du ministère de l'Intérieur et **RAPPELLE** que l'impact cumulé de la Covid-19 et des réformes engagées sans vision, sans bienveillance, pousse de plus en plus tous les personnels au bord de la rupture.

**FO EXIGE** l'arrêt de toutes les réformes en cours et projetées.



## ADHEREZ !! AVEC FO, PLUS D'INFOS !!

